

**Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement – Avenue des Helvétès – Chemin des Erables – Chemin de Fétans – Chemin du Gamay**

**Le MAIRE DE SAINT-BERNARD**

VU le Code Général des Collectivités Locales, notamment ses articles L 2212.1, L 2212.2, L 2212 .3, L 2213.1  
VU le Code la Route,  
VU le Code de la Voirie routière,  
VU le Code pénal notamment son article R 610.5,  
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi 83-8 du 7 janvier 1983.  
VU l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8è partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,  
VU le règlement général de voirie du 5 juillet 1965 relatif à la conversion et à la surveillance des voies communales,  
**VU la demande de l'entreprise DE FILIPPIS, 175 Avenue des Frères Lumières à Genay, en date du 17/10/2022, pour réglementer la circulation et le stationnement sur le lieu des travaux d'aménagement d'un trottoir entre le chemin du Gamay et le chemin du Pression, sur le lieu de travaux de création d'un plateau surélevé au croisement Helvétès-Gamay et sur le lieu de travaux de création d'un plateau surélevé au croisement Helvétès-Erables-Fétans.**  
CONSIDERANT que des accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés, et la nécessité donc de réglementer la circulation et le stationnement pendant la réalisation de ces travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 – Pour permettre la réalisation des travaux de sécurité routière, trottoir et plateaux surélevés sur l'avenue des Helvétès, le stationnement sera interdit au droit des travaux (sauf véhicules des chantiers) et la vitesse sera limitée à 30km/h, entre le mercredi 02 novembre 2022 à 07h00 et le vendredi 02 décembre 2022 à 19h00 inclus.**

**ARTICLE 2 – Pour permettre la réalisation des travaux de sécurité routière, trottoir et plateaux surélevés sur l'avenue des Helvétès la circulation sera réduite en demi-chaussée, avec une signalisation adaptée et des feux tricolores, sur l'avenue des Helvétès et le chemin du Gamay, entre le mercredi 02 novembre 2022 à 07h00 et le vendredi 02 décembre 2022 à 19h00 inclus.**

**ARTICLE 3 – Pour permettre la réalisation des travaux de sécurité routière, trottoir et plateaux surélevés sur l'avenue des Helvétès, l'accès à l'avenue des Helvétès depuis le chemin des Erables et le chemin de Fétans sera interdit entre le mercredi 02 novembre 2022 à 07h00 et le vendredi 02 décembre 2022 à 19h00 inclus. Une déviation sera mise en place.**

**ARTICLE 4 – Pour permettre la réalisation des tapis sur les travaux de sécurité routière, trottoir et plateaux surélevés sur l'avenue des Helvétès, la circulation sera interdit sur l'avenue des Helvétès, la nuit du 29 novembre 2022 à partir de 20h00 et jusqu'au 30 novembre 2022 à 05h00. Une déviation sera mise en place.**

**ARTICLE 5 –L'entreprise DE FILIPPIS chargée des travaux, qui aura sous sa responsabilité le maintien de la propreté de l'espace public pendant toute la durée des travaux.**

**ARTICLE 6** – La signalisation de la présente réglementation et de la protection du chantier sera mise en place et déposée par l'entreprise DE FILIPPIS chargée des travaux, qui aura sous sa responsabilité le maintien de la sécurité sur le chantier pendant toute la durée des travaux.

**ARTICLE 7** – Selon les conditions de déroulement de ces travaux et de leur avancement, cette réglementation pourra être levée préalablement à son expiration.

**ARTICLE 8**– Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur, dans la commune de St Bernard, ainsi qu'au droit des travaux concernés par cet arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise DE FILIPPIS
- Le Département de l'Ain
- Monsieur le Capitaine commandant le Groupement de Gendarmerie de TREVOUX
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de TREVOUX

Fait à SAINT-BERNARD, le 20 octobre 2022

Publié le 20 octobre 2022



MAIRIE DE SAINT-BERNARD  
(AIN)  
Pour le Maire  
L'Adjoint délégué  
**Christophe COTTAREL**